



COMMUNE
D'URT

DEMANDE DE PRET MATERIEL Particuliers

Date de la demande:

UTILISATEUR :

Adresse :

Code Postal Ville

Téléphone

Date du prêt :

Date de retour du matériel :

Lieu de destination du matériel :

CONDITIONS DU PRÊT :

Le matériel sera impérativement retiré en présence d'un responsable de la municipalité et restitué dans les mêmes conditions, et ce, aux heures d'ouverture de l'Espace Culturel et Sportif JEAN CASTAINGS. Ce matériel sera utilisé exclusivement par des Urtois et pour des manifestations qui auront lieu sur le village.

TARIF : 10 € minimum reversés au profit du CCAS

Perte ou détérioration :

Remplacement à la charge de l'utilisateur.

Retour :

Le matériel sera retourné impérativement dans les 72 heures suivant la manifestation, propre, en bon état, et ce, aux heures d'ouverture de l'Espace Culturel et Sportif JEAN CASTAINGS.

En aucun cas, ce matériel ne devra être prêté directement à QUICONQUE; sauf accord du responsable du matériel (coordonnées ci-dessous).

RENSEIGNEMENTS : Espace Culturel et Sportif JEAN CASTAINGS

TEL: 06 31 55 57 83 **MAIL** : reservations@urt.fr



COMMUNE
D'URT

LISTE DU MATERIEL PRETE

INTITULE	QUANTITE TOTALE	QUANTITE SORTIE	QUANTITE RENTREE
Tables 2 m : plateaux	72		
Petites tables en bois	20		
Chaises	89 marrons 8 oranges		
Bancs	137		

Signature de l'agent

Signature de l'emprunteur

Sortie

Retour

Sortie

Retour

RENSEIGNEMENTS : Espace Culturel et Sportif JEAN CASTAINGS

TEL: 06 31 55 57 83 **MAIL :** reservations@urt.fr